



VILLE DE VEMARS



LA LETTRE DU MAIRE

La vidéo Protection à Vémars c'est maintenant !

Chère Vémaroise, Cher Vémarois,

Vous le savez, notre commune, comme toutes les communes, est touchée par des cambriolages mais aussi par nombre de petites incivilités du quotidien. Malgré le travail de la gendarmerie de Louvres et de notre police intercommunale au quotidien, le manque de moyens humains est un véritable obstacle pour une efficacité optimale.

Vous avez été nombreux, au travers de nos échanges, à me faire part que la vidéo protection pourrait être une solution complémentaire.

Depuis deux ans, nous avons engagé toutes les études nécessaires, et avons travaillé étroitement avec la gendarmerie.

La pose de 25 caméras débute début décembre dans notre village.



J'ai donc le plaisir de vous informer que nous avons retenu une entreprise pour la pose de caméras à Vémars. Très prochainement, l'entreprise Daché installera ses premières caméras. Nous avons décidé d'implanter dans un premier temps 25 caméras afin de sécuriser la voie publique et les endroits de regroupement. Nous avons inclus un dispositif anti vandalisme pour protéger les caméras.

La pose de caméras permettra de renforcer la sécurité des personnes et des biens

Le dispositif de vidéo-protection a ainsi un double objectif :

Le premier est de dissuader les personnes mal intentionnées de passer à l'acte.

Le second est, en cas d'anomalie, d'infraction ou d'agression, d'alerter immédiatement les forces de l'ordre.

En cas de délit grave, le travail des officiers de la gendarmerie sera facilité par l'exploitation des images enregistrées.



L'adoption d'un système de vidéo-protection à l'échelle communale permet de mieux combattre la délinquance et la criminalité car celles-ci ne s'arrêtent pas aux limites administratives des communes.

Le dispositif de vidéo-protection n'a pas vocation à se substituer à la Gendarmerie ou aux policiers municipaux. Il s'agit d'un outil supplémentaire pour les forces de l'ordre.

Je suis à votre disposition pour toutes questions par le biais du site internet <https://mairiedevemars.fr/index.php/fr/> ou en prenant RV au 01 34 68 16 27.

**Bien à vous,
F.DIDIER
Maire de Vémars.**